

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 MAI 2014

Délibération n° D-2014-199

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 20/05/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 02/06/2014

Aménagement de la Place et du parking de la Brèche - DCE 2
lot 3 - Litige avec la Société SEG FAYAT - Protocole d'accord
transactionnel - Avenant n°1

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO

Direction Patrimoine et Moyens

**Aménagement de la Place et du parking de la Brèche
- DCE 2 lot 3 - Litige avec la Société SEG FAYAT -
Protocole d'accord transactionnel - Avenant n°1**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le groupement mandaté par le Studio Milou assure la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la place de la Brèche, intégrant notamment les travaux du parking et des espaces publics.

Le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Deux-Sèvres Aménagement (DSA) a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 6 juillet 2009.

Les travaux d'aménagements de la place et du parking de la Brèche ont été validés par différentes délibérations du Conseil municipal.

Aussi, par délibération du 8 mars 2010, le Conseil municipal a autorisé notamment la signature du lot 3 « Gros Œuvre » du DCE 2 relatif à la réalisation du parking et des ouvrages enterrés (DCE 2) avec les sociétés SEG FAYAT (mandataire) et DOLCI.

En fin de chantier, l'entreprise FAYAT a adressé à la maîtrise d'œuvre le 13 décembre 2011, les pièces suivantes :

- un projet de décompte final faisant apparaître une demande de paiement supplémentaire de 160 931,15 € HT (dont 10 457,97 € HT de révision de prix) ;
- un pré-mémoire en réclamation.

Par délibération du 25 juin 2012, un protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Niort et la société SEG FAYAT a été approuvé pour la somme de 36 730,97 € HT, jamais mandaté à ce jour.

Dans le cadre de la réalisation, des dernières prescriptions techniques de ce protocole, un nouvel ajustement a été nécessaire : « objet du nouveau protocole transactionnel », qui annule et remplace le précédent protocole.

Ce dernier est donc ramené à la nouvelle somme de 24 979,08 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Niort et la société SEG FAYAT ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT